

PRIX JEUNE CHERCHEUR DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND RÈGLEMENT 2021

La Ville de Clermont-Ferrand soutient les jeunes chercheurs et valorise leurs travaux et la qualité de la recherche menée dans les laboratoires clermontois.

Lors du Prix jeune chercheur, quinze jeunes docteurs présentent leur travail en public et devant un jury pluridisciplinaire, de manière attractive et lisible, afin de démontrer leur capacité de sensibilisation et d'implication dans les réalités contemporaines.

Six prix sont décernés à cette occasion :

- **Grand prix de la Ville de Clermont-Ferrand de 5 000 €**
- **Accessit de la Ville de Clermont-Ferrand de 2 500 €**
- **Prix Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes de 1 500 €**
- **Prix ADER (Association pour le développement de l'enseignement et la recherche en Auvergne) de 1 500 €**
- **Prix Fondation de l'Université Clermont Auvergne de 1 500 €**
- **Prix Limagrain de 1 500 €**

Le Prix jeune chercheur 2021 aura lieu le mercredi 7 avril 2021 :

- Soutenances publiques à l'Espace municipal Georges Conchon (3, rue Léo-Lagrange), de 9 h à 12 h30 et de 14 h 15 à 17 h 30

- Remise des prix à 18 h 30

(sous réserve du contexte sanitaire)

Candidature

1. Le concours est ouvert à tout étudiant.e ayant soutenu sa thèse de doctorat dans un établissement de l'Université Clermont Auvergne et associés entre le 21 décembre 2019 et le 18 décembre 2020 inclus.

2. Le.la lauréat.e et son école doctorale s'engagent à répondre aux sollicitations de la Ville de Clermont-Ferrand pour participer à la communication du Prix jeune chercheur et promouvoir la recherche clermontoise. Ils pourront être amenés à répondre à des interviews ou participer à des manifestations grand public, comme la Fête de la Science, la cérémonie de remise des écharpes doctorales ou à des cérémonies de remise de diplômes des établissements d'enseignement supérieur, etc.

Dossier

Chaque candidat.e devra remettre à son école doctorale, au plus tard le 18 décembre 2020 midi, un dossier numérique comprenant :

- La fiche administrative (figurant en fin de règlement)
- Un CV*
- Une photographie couleur (plan poitrine) au format .jpg
- La liste des publications, brevets et prix
- L'intitulé du sujet de thèse
- Un résumé vulgarisé du sujet de thèse* (5 à 6 lignes)
- Un résumé de thèse* (1 page dactylographiée)
- Le rapport de soutenance

*En langue française.

Procédure

1. Une sélection sera faite au sein des écoles doctorales de la façon que celles-ci jugeront la mieux adaptée.

2. Quinze candidatures seront présentées et validées, le mardi 23 février 2021, lors d'une commission réunissant les directeur.trice.s d'écoles doctorales, le vice-président Recherche de l'Université Clermont Auvergne, et présidée par l'adjoint à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à la Vie étudiante de la Ville de Clermont-Ferrand. La Ville de Clermont-Ferrand confirmera aux candidat.e.s leur participation au Prix jeune chercheur par voie électronique.

Pour l'édition 2021 seront présenté.e.s au jury :

- 3 candidat.e.s pour l'École doctorale des Sciences pour l'Ingénieur
- 3 candidat.e.s pour l'École doctorale des Sciences Fondamentales
- 3 candidat.e.s pour l'École doctorale des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- 3 candidat.e.s pour l'École doctorale de Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion
- 3 candidat.e.s pour l'École doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

4. **Les candidat.e.s sélectionné.e.s devront soutenir en public une présentation vulgarisée des contexte, méthode et résultats de leur recherche en 15 minutes. Cette présentation, qui devra être assurée en langue française, sera suivie d'un temps de questions-réponses de 10 minutes maximum avec les membres du jury. Si le contexte sanitaire l'impose, ces présentations se dérouleront en visioconférence.**

5. Le jury portera prioritairement son appréciation sur la qualité de la soutenance : accroche, énoncé de la problématique, clarté, rigueur, précision, aisance, dynamisme, ancrage dans les réalités contemporaines, etc.

6. Les candidat.e.s acceptent que la Ville de Clermont-Ferrand utilise et exploite leur image à des fins non commerciales dans le cadre de la promotion de ses actions et autorisent la diffusion des captations photos et/ou vidéos réalisées en amont et lors de la manifestation sur l'ensemble des supports de communication de la Ville de Clermont-Ferrand (publications, site Internet, réseaux sociaux, etc.).

7. Les candidat.e.s s'engagent à être présent.e.s lors de la remise des prix le mercredi 7 avril 2021 à 18 h 30 au cours de laquelle le.la lauréat.e du Grand Prix présentera une nouvelle fois ses travaux.

8. Les frais éventuellement engagés par les candidat.e.s pour participer au Prix jeune chercheur ne sont pas pris en charge par la Ville de Clermont-Ferrand.

FICHE ADMINISTRATIVE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Lieu du cursus ou de la formation : _____

Lieu de réalisation de la recherche : _____

Directeur.trice.s de thèse : _____

Laboratoire : _____

École doctorale : _____

Établissement : _____